RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01695
Numéro SIREN : 398 043 356
Nom ou dénomination : ABBOTT MEDICAL FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2019 sous le numéro de dépôt 6418

ABBOTT MEDICAL FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 660.333 Euros
Siège social : 1 - 3 Esplanade du Foncet - 92130 Issy-les-Moulineaux
398 043 356 RCS Nanterre



DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 JANVIER 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,
Le 15 janvier

La société ABBOTT FRANCE, ayant son siège social Bâtiment Florence, 3 Place Gustave Eiffel, BP 60213, 94518 Rungis Cédex, agissant en qualité d'associé unique (ci-après l' « Associé Unique ») de la société ABBOTT MEDICAL FRANCE SAS (ci-après la « Société »), et représentée par Monsieur Eric Hrimech a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

après avoir pris acte que le Commissaire aux comptes de la Société, la société Ernst & Young et Autres, ainsi que les représentants du Comité d'entreprise, ont été dûment informés des présentes,

après avoir exposé que l'ensemble des documents nécessaires à sa décision ont été préparés et lui ont été adressés dans les délais légaux et statutaires,

après avoir rappelé que les résolutions portent sur l'ordre du jour suivant :

- Mettre fin aux mandats de certains membres du comité exécutif ;
- Nomination d'un membre du comité exécutif; et
- Pouvoirs pour formalités.

l'Associé Unique a adopté les décisions concernant les questions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de mettre fin aux fonctions de membre du comité exécutif de Monsieur Brian B. Yoor et Monsieur Benjamin Oosterbaan, avec effet à compter du 15 janvier 2019.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique nomme par les présentes en qualité de membre du comité exécutif, à compter du 15 janvier 2019 et ce pour une période qui prendra fin à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ou jusqu'à sa mort, démission ou révocation si elle intervenait antérieurement :

Madame Karen Peterson
de nationalité américaine

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°6418 en date du 28/01/2019

Adresse: 100 Abbott Park Road, Abbott Park Illinois, 60064 USA

Madame Karen Peterson a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de membre du comité exécutif et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

L'Associé Unique constate qu'à compter de ce jour, le comité exécutif de la Société sera composé des trois membres suivants :

- Philippe Bourdet ;
- Karen Peterson ; et
- Bruno Regnault.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'Associé Unique.

E. Hrimech

ABBOTT FRANCE
Associé Unique
représenté par Eric Hrimech